Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Charpentier, veuillez visiter :
bpcharpentier.fr/annales-sujets-et-corriges

BP CHARPENTIER • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Hygiène, prévention, secourisme

Session 2009 • Code sujet : **Non indiqué dans cette édition** • Durée : **1H00**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Secourisme** (5 questions) — **Page 3**
2. **Biologie : l'audition et l'oreille** (4 questions) — **Page 5**
3. **Prévention des risques professionnels** (7 questions) — **Page 7**
4. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 10**

Sujet officiel (PDF) : https://bpcharpentier.fr/assets/annales/bp-charpentier/UF2 - Hygiène - prévention - secourisme/2009/BP Charpentier - UF2 - Hygiène - prévention - secourisme - Session 2009 - 2-Sujet.pdf

1. Secourisme

Cette partie porte sur la conduite à tenir face à un accident et l'organisation de l'intervention. Elle évalue les étapes de secours, l'alerte et les actions à réaliser auprès de la victime.

Question 1-1. Citer les quatre étapes de la conduite à tenir lors d'un accident.

Lors d'un accident, commencer par protéger la victime et les témoins en supprimant ou en évitant le danger, sans se mettre soi-même en péril. Examiner ensuite la victime pour évaluer son état. Alerter les secours en donnant les informations utiles, puis secourir la victime selon son état et ses compétences. Ces quatre étapes constituent la conduite à tenir attendue ; l'alerte précède les gestes de secours.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Protéger, examiner, alerter, secourir.

Question 1-2. Associer les étapes de la conduite à tenir aux numéros correspondant à leur ordre d'exécution.

1. Protéger : numéro 1.
2. Examiner : numéro 2.
3. Alerter : numéro 3.
4. Secourir : numéro 4.

Il faut associer les actions dans cet ordre d'exécution : sécuriser la situation, évaluer la victime, prévenir les secours, puis réaliser les gestes adaptés. Cette séquence est cohérente avec la conduite à tenir demandée à la question 1-1.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> 1 : protéger ; 2 : examiner ; 3 : alerter ; 4 : secourir.

Question 1-3. Indiquer le ou les numéros de téléphone permettant d'alerter les secours.

Pour alerter les secours, composer le 15, le 18 ou le 112. Le 15 permet de joindre le SAMU, le 18 les sapeurs-pompiers et le 112 les services d'urgence européens. Indiquer clairement la situation à l'opérateur, puis rester en ligne et suivre ses consignes jusqu'à ce qu'il autorise à raccrocher.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> 15, 18 ou 112.

Question 1-4. Préciser les informations à communiquer lors de l'alerte aux secours.

Lors de l'appel, se présenter et communiquer les renseignements utiles à l'organisation des secours :

- le lieu exact et les circonstances de l'accident ;
- le nombre de victimes et leur état ;
- les gestes déjà effectués.

Parler clairement, répondre aux questions de l'opérateur et suivre ses consignes jusqu'à la fin de l'appel.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Se présenter, puis préciser le lieu, les circonstances, le nombre et l'état des victimes, ainsi que les gestes effectués.

Question 1-5. Indiquer les actions à réaliser auprès de la victime après l'alerte.

1. Couvrir la victime pour limiter le refroidissement.
2. La surveiller jusqu'à l'arrivée des secours et rester auprès d'elle.
3. La réconforter et lui parler calmement.

Ces actions permettent de maintenir le contact et de repérer toute évolution de son état. Ne pas la laisser seule et appliquer les consignes données par les secours.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Couvrir et surveiller la victime, la réconforter et lui parler.

2. Biologie : l’audition et l’oreille

Cette partie porte sur l’anatomie de l’oreille et les fonctions de ses différentes parties dans le traitement des sons. Elle aborde aussi les types de surdité et une valeur de niveau sonore exprimée en dB(A).

Question 2-1. Nommer les éléments de l’oreille correspondant aux numéros du schéma, ainsi que les trois grandes parties de l’oreille.

Numéro	Élément de l’oreille
1	Pavillon
2	Conduit auditif
3	Tympan
4	Trompe d’Eustache
5	Chaîne des osselets
6	Fenêtre ovale
7	Vestibule
8	Cochlée ou limaçon
9	Nerf auditif
10	Oreille externe
11	Oreille moyenne
12	Oreille interne

Les numéros 1 à 9 désignent des structures de l’oreille. Les numéros 10 à 12 correspondent à ses trois grandes parties.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> 1 pavillon, 2 conduit auditif, 3 tympan, 4 trompe d’Eustache, 5 chaîne des osselets, 6 fenêtre ovale, 7 vestibule, 8 cochlée, 9 nerf auditif. 10 oreille externe, 11 oreille moyenne, 12 oreille interne.

Question 2-2. Indiquer le rôle de l’oreille externe, de l’oreille moyenne et de l’oreille interne dans la transmission et le traitement des sons.

Le son traverse successivement les trois parties de l’oreille. L’oreille externe capte les sons. L’oreille moyenne transmet les vibrations. Enfin, l’oreille interne convertit ces vibrations en influx nerveux, qui pourra être transmis au cerveau.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Externe : capte les sons. Moyenne : transmet les vibrations. Interne : transforme les vibrations en influx nerveux.

Question 2-3. Citer les deux types de surdité.

Les deux types de surdité nommés dans le corrigé correspondent à des atteintes différentes de l'audition :

- Surdité de transmission
- Surdité de perception

✓ RÉPONSE À RETENIR

Surdité de transmission et surdité de perception.

Question 2-4. Indiquer la valeur du niveau sonore demandé, avec son unité.

Le niveau sonore est exprimé en décibels avec la pondération A, indiquée par la notation dB(A).

✓ RÉPONSE À RETENIR

80 dB(A)

3. Prévention des risques professionnels

Cette partie traite des moyens de prévention de l'exposition au bruit et des obligations relatives aux risques professionnels en entreprise. Elle porte également sur le suivi médical des salariés et les missions du médecin du travail.

Question 3-1. Citer des mesures de prévention permettant de réduire l'exposition au bruit dans un environnement de travail.

Pour réduire l'exposition au bruit, agir sur la machine, la transmission du bruit et la protection de l'opérateur. Le corrigé énumère six moyens : encoffrer la machine, isoler acoustiquement les murs, porter des équipements de protection individuelle, isoler l'opérateur, installer un écran et modifier la machine. Ces solutions peuvent être combinées selon la situation de travail.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Encoffrement ou modification de la machine, isolation acoustique des murs, EPI, isolement de l'opérateur et écran.

Document unique

Question 3-2-1. Nommer le document qui recense les risques professionnels dans l'entreprise.

Le document demandé est le document unique. Il recense les risques professionnels présents dans l'entreprise et constitue le document de référence attendu pour cette question. L'expression « document unique d'évaluation des risques professionnels » précise son objet, mais la réponse donnée dans le corrigé est simplement « le document unique ».

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Le document unique.

Contrôle

Question 3-2-2. Indiquer l'autorité mentionnée comme compétente pour contrôler les obligations concernées.

L'autorité désignée dans le corrigé pour contrôler les obligations concernées est l'inspecteur du travail. Il faut distinguer ce rôle de contrôle des missions du médecin du travail, qui portent notamment sur la prévention, l'analyse des postes et le suivi de la santé des salariés.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> L'inspecteur du travail.

Sanction

Question 3-2-3. Indiquer la sanction mentionnée en cas de manquement aux obligations concernées.

Le corrigé indique une amende comme sanction en cas de manquement aux obligations concernées. La question ne demande ni le montant ni les modalités de cette sanction : il suffit de nommer celle qui est donnée dans le corrigé.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Une amende.

Visites médicales

Question 3-3-1. Citer les différents types de visites médicales prévus pour le suivi des salariés.

Le corrigé distingue quatre types de visites médicales pour le suivi des salariés. Il s'agit de la visite médicale d'embauche, de la visite périodique, de la visite médicale de reprise et de la visite liée aux risques spécifiques. Ces intitulés reprennent les catégories attendues dans la réponse.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Visite médicale d'embauche, visite périodique, visite médicale de reprise et visite liée aux risques spécifiques.

Aptitude

Question 3-3-2. Préciser l'objectif de la visite médicale concernant l'aptitude du salarié à son poste de travail.

La visite médicale a pour objectif de s'assurer de l'aptitude du salarié au poste de travail. La réponse attendue porte sur l'adéquation entre le salarié et son poste, sans qu'il soit nécessaire d'ajouter d'autres missions ou critères d'évaluation.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> S'assurer de l'aptitude du salarié au poste de travail.

Missions du médecin du travail

Question 3-3-3. Présenter les missions du médecin du travail concernant l'analyse des postes, l'information et la formation des salariés, ainsi que sa participation aux réunions du CHSCT.

Le corrigé présente quatre missions du médecin du travail : analyser les postes de travail pour proposer des améliorations, informer les salariés sur les risques professionnels, proposer des formations et donner son avis lors des réunions du CHSCT. Il faut citer ces actions, sans les confondre avec les visites médicales mentionnées à la question précédente.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Analyser les postes et proposer des améliorations, informer sur les risques, proposer des formations et donner son avis en réunion du CHSCT.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2009)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve facultative UF2 du Brevet Professionnel Menuisier et du Brevet Professionnel Charpentier, session 2009, est intitulée « UF2 Hygiène, prévention, secourisme ». D'une durée d'une heure, son code et son coefficient ne sont pas renseignés. Elle évalue les réflexes de secours, les notions d'audition et la prévention des risques professionnels, notamment du bruit et le suivi médical.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Face à un accident, les étapes de conduite à tenir sont protéger, examiner, alerter puis secourir.
- L'oreille externe capte les sons, l'oreille moyenne transmet les vibrations et l'oreille interne les transforme en influx nerveux.
- Les deux types de surdité cités sont la surdité de transmission et la surdité de perception.
- Les mesures de prévention du bruit peuvent agir sur la machine, l'environnement, l'opérateur ou sa protection.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour l'alerte, donner le lieu exact, les circonstances, le nombre et l'état des victimes, ainsi que les gestes effectués.
- Dans le schéma de l'oreille, nommer les éléments et distinguer les trois parties principales.
- Pour la prévention du bruit, envisager des mesures collectives et la protection individuelle.
- Distinguer les visites médicales et restituer les missions du médecin du travail sans en oublier les principales.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Quelles informations faut-il donner lorsqu'on alerte les secours ?

Présentez-vous, puis indiquez le lieu exact de l'accident, ses circonstances, le nombre de victimes, leur état et les gestes effectués. Donnez ces renseignements clairement et répondez aux questions de l'interlocuteur.

Q : Comment différencier les trois parties de l'oreille dans le trajet du son ?

L'oreille externe capte les sons. L'oreille moyenne transmet les vibrations, puis l'oreille interne les transforme en influx nerveux. Les deux types de surdité à connaître sont la surdité de transmission et celle de perception.

Q : Comment organiser son temps pour cette épreuve d'une heure ?

Répartissez le temps entre les trois parties : secourisme, biologie et prévention. Traitez d'abord les questions directes, puis vérifiez chaque sous-question numérotée et ajoutez les unités ou informations demandées.

Q : Quelles attentes de notation faut-il retenir à partir du corrigé ?

Le corrigé attribue des points aux éléments attendus, parfois séparément pour chaque item. Répondez précisément et complètement, notamment pour les listes. Il précise que ses éléments sont indicatifs et que chaque jury reste souverain.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpcharpentier.fr/assets/annales/bp-charpentier/UF2 - Hygiène - prévention - secourisme/2009/BP Charpentier - UF2 - Hygiène - prévention - secourisme - Session 2009 - 2-Sujet.pdf
Ressources BP Charpentier : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.